

Compte rendu de la réunion du conseil Municipal du mercredi 18 décembre 2019.

Etaient présents : VALOUR Eric, BOURDEL Jacky, BONCOMPAIN Julien, FAYOLLE Pierre, RIVOLLIER Philippe, ALLIBERT François, DAVENAS Philippe, DIDIER Emmanuelle, RIOUFREYT Maurice.

Absents : TEMPERE Jean donne procuration VALOUR Eric

Début de séance : 20 h 30.

Ordre du jour : Classement des voies-annule et remplace la délibération 2019-56/Complément de la délibération 2019-11 – Dénomination des voies /durée d’amortissement liée au subvention d’équipement /convention de portage / autorisation mandatement avant le vote du budget 2020 / Fixation des prix des concessions cimetièrre.

#### 1. Classement des voies – annule et remplace la délibération 2019-56

Mr le Maire explique qu’en 2011 une délibération portant sur le classement des voies avait déjà été prise. Après étude de cette dernière, des voies doivent être rajouter au classement qui avait été voté à la dernière réunion du conseil municipal.

La longueur des voies communales est donc fixée à 48 657 mètres.

Le conseil approuve à l’unanimité

#### 2. Complément de la délibération 2019-11 – Dénomination des voies

Comme pour le classement des voies, un complément doit être voté puisque 7 voies sont rajoutées par rapport à la délibération 2019-11.

#### 3. Durée d’amortissement liée au subvention d’équipement.

Mr le Maire explique que la facture concernant la modification de l’éclairage public est payée en tant que subvention d’équipement au syndicat d départemental d’énergies et qu’en tant que tel une durée d’amortissement doit être votée.

Le conseil municipal décide que pour cette facture la durée d’amortissement serait de 1 an

#### 4. Convention de portage

Mr le Maire rappelle que l’EPF-Smaf auvergne a été missionnée par la commune pour l’achat de deux bâtiments dans le bourg afin de faire évoluer le projet d’aménagement du centre-bourg. L’EPF-Smaf auvergne propose une convention qui définit les conditions particulières de l’opération.

Le conseil municipal après délibération ne souhaite pas se prononcer et demande un délai de réflexion ainsi qu’une analyse plus approfondie du projet de convention.

#### 5. Autorisation mandatement dépense d’investissement avant vote du budget

Mr le Maire rappelle que lorsque le budget n’est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier de l’exercice auquel il s’applique, l’organe délibérant peut autoriser l’engagement, la liquidation et le mandatement des dépense d’investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au

budget de l'exercice précédent, non compris le crédit afférent au remboursement de la dette.

Mr le Maire propose donc de l'autoriser a engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement pour des opérations sur le petit patrimoine, l'achat de matériel de bureau, la réhabilitation du jardin et les bâtiments communaux pour un montant total de 45 312.20 euros.

6. Fixation des tarifs des concessions du cimetière de Chamalières sur Loire

Mr le Maire rappelle les différents tarifs fixés lors des précédentes réunions de conseil municipal. Et propose de revaloriser ces derniers.

Il est donc décidé les tarifs suivants :

Le tarif pour une concession perpétuelle de 7.50 m<sup>2</sup> est fixée à 1250 euros, pour une case de columbarium il est de 1000 euros pour 25 ans et dans le cas de reprise de concession, le tarif d'une concession sans caveau est de 1250 euros et avec caveau de 2000 euros.

Fin de la séance : 22h00

OR